

- Dans un acte, du 3 août 1808, d'une maison vendue par Philippe Billion à Pierre Chuilon, fabricant d'étoffes de soie, il est fait mention de « la grande cour réservée au gouvernement, dans laquelle est l'atelier du sieur Faye, moireur. » Ce continuateur de l'industrie de Jean Badger ne vécut pas longtemps et il eut pour successeur sa veuve qui avait pris pour élève un sieur Peyselon. Un arrêt du maire de Lyon, de septembre 1813, notifie à la veuve Faye et à son élève, ainsi qu'à la veuve Bourg, qu'ils aient à se trouver devant les commissaires de l'autorité pour faire des expériences de moirage : les commissaires nommés sont les sieurs Maillié, Pavy et Fournel aîné. Cette industrie avait toujours son siège dans la cour du cloître des Feuillans qui à cette époque appartenait à l'Etat.

Une lettre du préfet du Rhône, du 13 juin 1827, informe le directeur des domaines que le ministre des finances a autorisé la ville de Lyon à acquérir la cour des Feuillans, et qu'une délibération du conseil municipal accepte la proposition ministérielle.

Les propriétaires avoisinant cette cour virent avec satisfaction l'acquisition que l'Etat permettait à la ville de faire, car dès 1824 ils pétitionnaient pour l'enlèvement de l'atelier de moirage, qui était un grand danger en cas d'incendie, et le conseil de salubrité, dans sa séance du 26 mai 1832, approuva le rapport de M. le docteur Monfalcon sur la nécessité de faire disparaître le susdit atelier.

Le 18 février 1842, les propriétaires adressaient de nouveau une pétition au maire, en le priant de faire disparaître le hangar du moirage et d'établir une place qui, par un passage public, relierait la Petite rue des Feuillans à la place Croix-Paquet. En même temps ils offrent de contribuer à l'achat du terrain appartenant à l'Etat. Ces propositions furent prises en considération, et le 28 octobre 1844, un arrangement, de la ville avec l'Etat, eut lieu pour l'acquisition de la cour susdite. Enfin, le 12 février 1848, un traité avec l'administration municipale fut signé par les propriétaires intéressés et par le maire, représenté par M. Clément Reyre, premier adjoint, en remplacement de M. Terme, député.